La loi prévoit pourtant l'interdiction du halal et de l'Aïd… Par Philippe Le Routier

écrit par Christine Tasin | 2 octobre 2014



Christine demande que l'on interdise l'Aïd. Très bien mais ...

Il me semble que l'aïd, tout comme le halal, sont DÉJÀ interdits !!!
Il y a des DÉROGATIONS, et ça, c'est une sacrée nuance!

Vais pas chercher dans le dico la définition exacte de DÉROGATION, vais juste donner un exemple.

Voilà peu, j'ai transporté deux pales d'éolienne, 56m chacune 70t pièce, plus le tracteur et la remorque… Je devais être autour de 180 TONNES!

Pour ce genre de transport, on ne part pas seul, et l'itinéraire est TRÈS calculé! Tellement bien calculé en fait qu'on a dû retarder le transport de 15 jours, le temps que des ingénieurs nous donnent le feu vert pour un pont…

Un petit pont de campagne, bien trop petit pour que plus de quatre voitures l'empruntent en même temps, donc, un pont qui ne subit JAMAIS une charge pareille ! (d'où l'intérêt des ingénieurs pour savoir s'il allait tenir. On avait peu de trajets possibles)

Brave petit pont ! 150 ans, en bonnes vieilles pierres de taille, d'après les spécialistes, 300 tonnes, ça ne te ferait pas peur, et effectivement, tu as parfaitement tenu !

Tu es pourtant, par prudence, interdit aux plus de 3,5 tonnes.

C'est CA UNE DÉROGATION !

C'est ça, car si on faisait passer chaque jour, ne serait-ce que deux ou trois camions normaux, à la longue, on finirait par le fragiliser ce pont (et c'est pas le but, donc l'interdiction est justifiée)

Dérogatoire est donc synonyme d'exceptionnel...

Où est l'exceptionnel quand les deux abattoirs de la région où je vis, la Picardie, sont tous les deux halal ?

C'est simple, mon boucher Picard... Sa viande ne vient PAS DE PICARDIE! Vous avez dit dérogation ? J'ai sûrement l'esprit tordu, mais, avec des volumes pareils, c'est devenu de l'habituel bien plus que du dérogatoire.

Alors, puisque nos élus, dhimmis par choix électoraux, ont laissé le halal s'installer partout, faut qu'ils arrêtent de mentir en parlant de dérogations... Car, si dérogations il y avait, on produirait juste assez de halal pour les musulmans vivant en France, pas plus.

Mais, et ça, ce serait embêtant pour nous élus, ça permettrait de SAVOIR combien de musulmans vivent parmi nous, et donc, fini le mythe des cinq millions qui ne se reproduisent ni ne meurent jamais depuis les années 80 et comment expliquer la disparition des 250 000 immigrés (majoritairement musulmans) qu'on laisse venir chaque année puis qu'on naturalise depuis ce fichu regroupement familial ?

CQFD, l'aïd-je-me-baigne-dans-le-sang et le halal en général sont INTERDITS, puisque par leurs volumes ils ont LARGEMENT dépassé le stade d'une quelconque dérogation...

Mais ça, pour que nos élus l'admettent… Il coulera encore beaucoup d'eau sous ce petit pont que j'ai franchi récemment !

Philippe Le Routier